



COMITÉ REGIONAL DE LA
MEDITERRANÉE ORIENTALE 6 juillet 2014

EM/RC61/1-Rev.1

Soixante et unième session
Tunis (Tunisie), 19-22 octobre 2014

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE COMMENTÉ
DE LA SOIXANTE ET UNIÈME SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL
DE LA MÉDITERRANÉE ORIENTALE**

1. Planification opérationnelle pour 2014-2015 : processus, résultats et enseignements tirés (Point 2 a) de l'ordre du jour, document EM/RC61/2)

Le Comité régional, à sa cinquante-neuvième session en 2012, a reconnu l'importance de limiter la répartition des ressources à quelques domaines prioritaires clés et a souligné la nécessité d'un processus de planification budgétaire au niveau des pays fondé sur les besoins des États Membres (résolution EM/RC59/R.6). Le processus de planification opérationnelle 2014-2015 de la mission conjointe Gouvernement/OMS d'examen et de planification des programmes a ainsi été élaboré en tenant compte de ces objectifs afin d'éviter la fragmentation de l'exercice précédent et de réaliser un véritable impact au niveau des pays. L'approche ascendante et les situations d'urgence touchant plusieurs États Membres de la Région ont conduit à des allocations budgétaires qui étaient sensiblement différentes des parts du budget programme, en particulier au niveau national. Les enseignements tirés ont servi de base à la préparation de l'exercice de planification opérationnelle 2016-2017. Le document passe en revue l'exercice 2014-2015 et examine les résultats et les enseignements tirés.

2. Budget programme 2016-2017 (Point 2 b) de l'ordre du jour, document EM/RC61/3 et annexe 1 du document EM/RC61/3)

En 2013, l'Assemblée mondiale de la Santé a prié le Directeur général (décision WHA66(9)) de proposer « une nouvelle méthodologie d'allocation stratégique des ressources à l'OMS, qui commencera à être appliquée pour le budget programme 2016-2017, en utilisant une planification ascendante solide et un calcul réaliste des coûts des produits, fondée sur des rôles et des responsabilités clairement définis aux trois niveaux de l'Organisation ». Un groupe spécial sur la planification opérationnelle pour le budget programme 2016-2017 a énoncé les principes et le processus pour l'élaboration du budget programme 2016-2017. Le projet de budget programme, qui rend compte des priorités communes nationales, régionales et mondiales, les produits et les prestations ainsi qu'une ventilation du budget par bureau et par pays, seront présentés au Comité régional.

En mai 2014, la Soixante-Septième Assemblée mondiale de la Santé a examiné le rapport de la vingtième réunion du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration du Conseil exécutif, qui figure dans le document A67/9. Au cours des débats, les recommandations du Comité ont été favorablement accueillies. Celles-ci tendent à approuver la feuille de route qui présente la voie à suivre proposée et à modifier le nom du groupe de travail concerné, qui s'appelle donc désormais Groupe de travail sur l'allocation stratégique des volants budgétaires. Le Comité régional est invité à examiner le document de travail et à donner davantage d'indications en vue de l'élaboration d'une proposition concernant une nouvelle méthodologie d'allocation stratégique des volants budgétaires.

3. Rapport annuel du Directeur régional 2013 - y compris les rapports de situation (Point 3 de l'ordre du jour, document EM/RC61/4)

Le Rapport annuel du Directeur régional porte sur l'année 2013 et le début de l'année 2014. Il rend compte de l'important travail entrepris en ce qui concerne les priorités stratégiques approuvées par le Comité régional en 2012, à savoir le renforcement des systèmes de santé en vue de la réalisation de la couverture sanitaire universelle; la santé de la mère et de l'enfant ; les maladies non transmissibles, les maladies transmissibles, en particulier la sécurité sanitaire ; la préparation et la riposte aux situations d'urgence ainsi que la gestion et la réforme de l'OMS. Sous ce point de l'ordre du jour, des rapports de situation concernant les sujets figurant ci-après seront présentés dans leurs grandes lignes, en tant que documents d'information :

- Éradication de la poliomyélite (Point 3 b) de l'ordre du jour, document EM/RC61/INF.DOC.1)
- Initiative pour un monde sans tabac (Point 3 c) de l'ordre du jour, document EM/RC61/INF.DOC.2)
- Réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) liés à la santé et objectifs sanitaires mondiaux après 2015 (Point 3 d) de l'ordre du jour, EM/RC61/INF.DOC.3)
- Stratégie régionale pour une riposte du secteur de la santé au VIH 2011-2015 (Point 3 e) à l'ordre du jour, document EM/RC61/INF.DOC.4)
- Sauver les vies des mères et des enfants (Point 3 f) de l'ordre du jour, document EM/RC61/INF.DOC.5)
- L'avenir de la santé dans la Région OMS de la Méditerranée orientale : renforcer le rôle de l'OMS 2012-2016. Rapport de situation à mi-parcours (Point 3 g) de l'ordre du jour, document EM/RC61/INF.DOC.6)

4. Sécurité sanitaire mondiale - enjeux et opportunités, avec une importance particulière pour le Règlement sanitaire international (Point 4 a) de l'ordre du jour, document EM/RC61/Tech.Disc.1)

La possibilité d'assister à une propagation des agents pathogènes émergents et des maladies réémergentes à tendance épidémique dans le monde ou à la dissémination accidentelle ou délibérée d'agents biologiques, chimiques, radiologiques et nucléaires augmente. L'importance d'une action collective pour gérer les situations d'urgence sanitaire de portée internationale a été reconnue. Le Règlement sanitaire international (2005) fournit le cadre juridique pour une responsabilité collective en matière de sécurité sanitaire mondiale, qui en définitive dépend de la qualité des systèmes de santé publique nationaux. En vertu du Règlement, les États Parties ont l'obligation d'élaborer et de maintenir les principales capacités de santé publique dont l'exécution sera bénéfique aux efforts en matière de sécurité sanitaire mondiale. Ce document traite des menaces à la sécurité sanitaire régionale et mondiale ; des initiatives et cadres existants, notamment le Règlement sanitaire international ; des progrès réalisés en ce qui concerne la mise en œuvre du Règlement sanitaire international dans la Région ainsi que des lacunes et enjeux restants. Il propose également les prochaines étapes à envisager par le Comité régional.

5. Préparation et riposte aux situations d'urgence (Point 4 a) de l'ordre du jour, document EM/RC61/Tech.Disc.1)

L'ensemble des pays de la Région sont exposés aux dangers et situations d'urgence. Plus de la moitié des pays de la Région, sont actuellement confrontés à des crises qui dans la plupart des cas dépassent leurs capacités de faire face. Le nombre croissant de situations d'urgence et de crises dans la Région continue d'avoir un impact considérable sur les vies et les moyens de subsistance des populations vulnérables ainsi que des effets négatifs sur les bénéfices pour la santé et les améliorations des indicateurs de développement obtenus après des décennies de développement. En dépit des efforts concertés pour augmenter la résilience, le niveau de la capacité de préparation et de riposte aux

situations d'urgence demeure dangereusement faible dans le secteur de la santé en particulier et au niveau multisectoriel en général. Il est impératif que les communautés et les nations investissent dans la résilience et développent des systèmes de préparation et de riposte aux situations d'urgence robustes. Les ministères de la Santé et les partenaires de santé doivent comprendre et gérer les risques, renforcer les personnels de santé afin de pouvoir coordonner les événements futurs et mobiliser les ressources financières et opérationnelles nécessaires afin que les populations vulnérables puissent bénéficier des secours humanitaires. Le Comité régional a précédemment adopté des résolutions visant à renforcer les capacités en matière de préparation et de riposte aux situations d'urgence. Ce document propose des actions prioritaires qui permettront de progresser dans ce domaine.

6. Maladies non transmissibles : mise en œuvre de la Déclaration politique de l'Assemblée générale des Nations Unies et suivi de la réunion d'examen des Nations Unies en juillet 2014 (Point 5 a) de l'ordre du jour, document EM/RC61/5)

Lors de sa cinquante-neuvième session en 2012, le Comité régional a adopté un cadre d'action régional relatif à la mise en œuvre de la Déclaration politique de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles de septembre 2011. Ce document fournit un état des lieux des progrès accomplis et envisage des orientations futures pour intensifier les efforts en ce qui concerne les maladies non transmissibles dans la Région.

7. Renforcement des systèmes de santé : progrès réalisés et perspectives pour la période 2012-2016 (Point 5 b) de l'ordre du jour, document EM/RC61/10)

Un éventail de défis d'ordre géopolitique, socioéconomique et liés aux systèmes de santé fragilisent la performance des systèmes de santé dans les États Membres de la Région. Lors de sa cinquante-neuvième session en 2012, le Comité régional a approuvé le renforcement des systèmes de santé comme étant l'un des cinq domaines prioritaires de l'activité de l'OMS avec ses États Membres dans la Région pour la période 2012-2016. L'OMS a proposé une feuille de route présentant les mesures que les trois groupes de pays peuvent prendre pour améliorer la performance dans les sept domaines principaux et le Comité régional a instamment prié les États Membres (résolution EM/RC59/R.3) de prendre des mesures stratégiques concrètes. Le document résume les progrès réalisés après deux années et demie. Il réexamine l'analyse initiale, soulignant les réalités et les défis continus de la Région. Il actualise également la feuille de route afin qu'elle puisse s'attaquer aux aspects inachevés dans les trois prochaines années, proposant des mesures dans quatre domaines prioritaires en vue d'accélérer la progression vers la couverture sanitaire universelle, pour être examinées par le Comité régional.

8. Renforcer les systèmes d'information sanitaire (Point 5 c) de l'ordre du jour, document EM/RC61/7)

Lors de sa soixantième session en 2013 (résolution EM/RC60/R.8), le Comité régional a reconnu l'importance de systèmes d'information sanitaire robustes en matière de fourniture d'informations crédibles pour la prise de décisions et l'élaboration des politiques ; a demandé aux États Membres d'examiner le projet de liste d'indicateurs de base et a appelé les États Membres à élaborer ou renforcer les plans nationaux afin d'améliorer les systèmes d'information sanitaire. Le document présente la liste finale d'indicateurs clés et passe en revue les entraves à l'utilisation de ces indicateurs pour l'élaboration des politiques ainsi que les moyens de faire face aux obstacles rencontrés.

9. Résolutions et décisions d'intérêt régional adoptées par la Soixante-Septième Assemblée mondiale de la Santé et les cent trente-quatrième et cent trente-cinquième sessions du Conseil exécutif de l'OMS (Point 6 a) de l'ordre du jour, document EM/RC61/8)

Le présent document met en relief les résolutions et décisions adoptées en 2014 par l'Assemblée mondiale de la Santé en ce qui concerne les évolutions survenues au niveau mondial qui présentent un intérêt direct ou ont des implications pour la Région et qui sont directement liées à de nombreuses activités prioritaires dans la Région. Il offre en outre un récapitulatif des mesures prises actuellement pour mettre en application certaines de ces résolutions concernant des besoins régionaux et nationaux.

10. Examen du projet d'ordre du jour provisoire de la cent trente-sixième session du Conseil exécutif de l'OMS (Point 6 b) de l'ordre du jour, document EM/RC61/8, annexe I)

Le Comité régional examinera le projet d'ordre du jour provisoire de la cent trente-sixième session du Conseil exécutif (janvier 2015).

11. Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques (Point e) de l'ordre du jour, document EM/RC61/9)

En mai 2014, la Soixante-Septième Assemblée mondiale de la Santé a tenu des discussions concernant le rapport sur le cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques. Elle a décidé (WHA67(14)) que davantage de consultations et de discussions devaient avoir lieu à propos de ces questions, notamment les conflits d'intérêt et les relations avec le secteur privé. L'Assemblée mondiale de la Santé a également décidé que les comités régionaux qui se tiendront en 2014 devront discuter de ces questions. Il est prévu que les comités régionaux soumettent un rapport sur leurs délibérations à la Soixante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé, par l'intermédiaire du Conseil exécutif.

12. Attribution du Prix et de la bourse d'études de la Fondation Dr A.T. Shousha (Point 9 a) de l'ordre du jour, document EM/RC61/INF.DOC.8)

Le Conseil exécutif, à sa cent trente-quatrième session, a approuvé la désignation du Professeur Abla Mehio Sibai (Liban) pour recevoir le Prix de la Fondation Dr A.T. Shousha pour l'année 2014. Ce Prix sera donc remis au Docteur Sibai durant la soixante et unième session du Comité régional.

13. Attribution du Prix de l'État du Koweït pour la Lutte contre le Cancer, les Maladies cardio-vasculaires et le Diabète dans la Région de la Méditerranée orientale (Point 9 b) de l'ordre du jour, document EM/RC61/INF.DOC.9)

Lors de sa soixantième session en octobre 2013, le Comité régional a décidé d'attribuer le Prix de l'État du Koweït pour la lutte contre le Cancer, les Maladies cardio-vasculaires et le Diabète dans la Région de la Méditerranée orientale au Dr Khaled Al Saleh (Koweït) du Centre de lutte contre le cancer du Koweït, sur la base de la recommandation du Comité de la Fondation du Prix de l'État du Koweït. En octobre 2013, le Comité de la Fondation a également adopté des critères révisés pour la nomination et l'évaluation des candidats qui permettront de sélectionner le candidat qui recevra le prix en 2015.

14. Attribution du Prix pour la Recherche sur le syndrome de Down (Point 9 c) de l'ordre du jour, document EM/RC61/INF.DOC.6)

Le Comité régional de la Méditerranée orientale a déclaré à sa soixantième session, en octobre 2013, de ne pas attribuer le Prix de la Recherche sur le Syndrome de Down en 2013 et d'appeler à candidatures pour 2014, bien que les candidatures pour le prix de la Recherche sur le Syndrome de Down soient normalement sollicitées une année sur deux.

15. Rapport de la seconde réunion du Comité consultatif technique auprès du Directeur régional (Point 11 de l'ordre du jour, document EM/RC61/INF.DOC.6)

Le Comité consultatif technique auprès du Directeur régional s'est réuni les 14 et 15 juillet 2014 au Bureau régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale, au Caire (Égypte). Conformément au mandat du Comité, les objectifs de la réunion étaient de solliciter les vues du Comité sur des questions de mise en œuvre et d'évaluation des orientations stratégiques de l'OMS dans la Région; les mesures de renforcement des capacités du Bureau régional et des bureaux de pays afin de fournir un appui aux États Membres; ainsi que les politiques et les stratégies pour le développement de la coopération technique au sein des pays de la Région et entre eux. Le Comité a débattu de plusieurs sujets relatifs aux priorités stratégiques régionales. Les recommandations du Comité sont présentées au Comité régional à titre d'information.

16. Examen de la mise en œuvre des résolutions du Comité régional 2000-2011 (Point 10 de l'ordre du jour, document EM/RC61/INF.DOC.11)

Lors de sa soixantième session en 2013, le Comité régional, ayant pris note des décisions du Conseil exécutif sur les réformes de la gouvernance contenues dans les documents EB135/2 ADD.6 et A66/4 et ayant examiné le rapport du secrétariat (EM/RC60/INF.DOC.8), a décidé de mettre en place un sous-comité ad hoc du Comité régional, avec l'appui de secrétariat, ayant pour objectif de formuler des recommandations à la soixante et unième session de 2014 quant aux résolutions devant être éliminées sur l'ensemble des 134 résolutions adoptées par le Comité régional entre 2000 et 2011. La République islamique d'Iran et le Soudan ont été désignés pour diriger le processus. Le processus d'examen des résolutions devant être éliminées sera présenté au Comité régional avec des recommandations de modifications et les orientations futures.